

Liste des délibérations examinées par le Bureau du lundi 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président, pour les points n°1 à n°6 et n°9 à n°11, et, sous la présidence de Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente, pour les points n°7 et n°8.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER (pour les points n°1 à n°12), Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL (pour les points n°1 à n°8), Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR (pour les points n°1 à n°6 et n°9 à n°11), Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, Pierre TRANIER, François VERGNES (pour les points n°12 et n°13)

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Isabelle FOUROUX-CADENE à Paul BOULVRAIS, Marie GRANEL à Christophe GOURMANEL (pour les points n°1 à n°8), Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT à Alain ASSIÉ, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claire VILLENEUVE à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Alain GLADE, Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES
Paul SALVADOR quittant la séance et ne prenant pas part aux décisions des points n°7 et n°8
Sébastien CHARRUYER quittant la séance et ne prenant pas part à la décision du point n°13

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

Décisions du Bureau

Décision n°	Point n°	OBJET DE LA DECISION	
28_2025DB	01	Renouvellement d'une Ligne de Trésorerie pour le Budget Principal pour un montant de 2 500 000 €	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés Abstention : 1
29_2025DB	02	Emprunt pour le financement des investissements 2025 du Budget Principal pour un montant de 1.000.000 €	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés Abstention : 1
30_2025DB	03	Emprunt pour le financement des investissements 2025 du Budget TEOM pour un montant de 600.000 €	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
31-2025DB	04	Travaux d'aménagement et extension du bâtiment principal du V'Innopôle - Demande de subvention modificative auprès du Département	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
32_2025DB	05	Modification du plan de financement - Travaux de rénovation énergétique de l'école de Sainte-Cécile d'Avès à Gaillac	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
33_2025DB	06	Attribution des marchés relatifs aux Travaux de rénovation énergétique de l'école Las Peyras à Rabastens - Tranche 2	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
34_2025DB	07	Attribution des marchés relatifs aux Travaux de restructuration du restaurant scolaire et d'amélioration énergétique de l'ALAE de Lisle sur Tarn	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
35_2025DB	08	Convention de paiement tripartite pour la société RYBICKI pour le Lot n°2 Gros oeuvre des Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche Arc-en-ciel à Rabastens	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

36_2025DB	09	Avenant n°1 au marché des Travaux de réparation et de confortement du viaduc de Salles sur Agout sur les communes de Giroussens et Saint-Lieux-Les-Lavaur	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés Abstention : 1
37_2025DB	10	Travaux réfection centrale photovoltaïque gymnase de Lisle sur Tarn - Validation de l'avant-projet définitif	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
38_2025DB	11	Avis de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet sur le projet de parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Brens - PC 081 038 21 T0012	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
39-2025DB	12	Avis de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet sur le projet de parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Lisle sur Tarn - PC 081 145 24 T0047	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
40_2025DB	13	Avis de la Communauté d'Agglomération sur la dérogation à la règle d'urbanisation limitée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Giroussens au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Técou, le 27 MAI 2025



La Vice-Présidente
Martine SOUQUET

Mise en ligne, Affichage le 27 MAI 2025